

DROITS DE L'HOMME ET CHRISTIANISME

Le christianisme contemporain porte un intérêt soutenu à la question des droits de l'homme. Il partage les préoccupations de tous les hommes de bonne volonté qui s'appliquent à les promouvoir partout dans le monde. Sur quoi porte cette contribution des chrétiens? Pour eux, il est d'abord urgent de prendre conscience de la situation sans précédent à laquelle l'humanité est confrontée et de la spécificité de l'apport du christianisme. Les droits de l'homme tels qu'ils ont été déclarés dans la tradition classique doivent à l'Église une impulsion qui est reconnue par tous les spécialistes.

Cette impulsion du christianisme se résume à deux mots: personne et subsidiarité. Dès les origines du christianisme, la notion de personne a rapidement fait l'objet d'une réflexion approfondie, qui se poursuit jusqu'aujourd'hui, surtout mais non exclusivement, dans les courants personnalistes. Cette conception de la personne, capable de discerner le vrai du faux, le bien du mal rappelle à l'être humain qu'il est responsable face à des valeurs qui s'imposent à lui mais aussi aux autres. D'où la centralité du principe de subsidiarité: les instances supérieures ne doivent pas se substituer aux corps intermédiaires, ni aux familles, ni aux personnes. Tel est le noyau dur de ce que dit le christianisme. Mais il faut constater que cette vision est largement partagée par les grandes familles morales et religieuses de l'humanité.

L'autorité est un service

De ce noyau découlent des corollaires: l'autorité est service. Elle est une nécessité découlant de la nature sociable et raisonnable de l'homme; elle est service de ceux qui ont donné librement procuration, qui l'ont constituée. Nul homme n'est fondé à commander qu'en vertu d'une délégation de ceux qui se disposent à obéir librement à des ordres raisonnables.

Le christianisme recommande donc un double principe de modération du pouvoir. D'abord, le pouvoir ne peut être ni immoral, ni même amoral: il est au service de la dignité des hommes. L'interface entre le pouvoir et la morale se concrétise dans le respect et la promotion des droits de l'homme. Ensuite, le christianisme suggère que le pouvoir soit divisé pour éviter qu'il soit confisqué, dans sa totalité, par un individu ou un groupe particulier. C'est aussi par sa conception de la justice générale et du bien commun que le christianisme éclaire les droits de l'homme. Il s'agit pour les gouvernants de s'efforcer de créer des conditions favorables à l'épanouissement personnel de tous ses membres. Les lois humaines doivent être justes, non d'une justice définie par décret, mais d'une justice venant d'un cœur ouvert à la liberté inventive de l'amour.